

## IDENTIFIER LES CONSIGNES

Pour répondre convenablement à une question posée sur un document, il est nécessaire de bien identifier la consigne. Il en existe une dizaine :

définir	donner la définition d'un terme ou d'une notion permettant d'en connaître les caractéristiques.
illustrer	
expliquer	
justifier	
déduire	
mettre en relation	
lire	
calculer	
décrire	
comparer	

**Exercice 1.** Pour chacune des consignes ci-dessus, rédigez une phrase dans le tableau décrivant le travail attendu. Par exemple, pour la consigne « définir »: il s'agit de donner la définition d'un terme ou d'une notion permettant d'en connaître les caractéristiques.

**Exercice 2.** Pour chacune des questions posées ci-dessous, soulignez l'expression qui indique le travail à faire et dites à quelle consigne elle correspond. Attention, il ne s'agit pas, pour le moment, de répondre à ces questions.

- a. Qu'est-ce qu'une entente ? → Définir
- b. Donnez des exemples d'entente.
- c. En quoi les ententes sont-elles des entraves à la concurrence ?
- d. Quelles sont les conséquences d'une entente ?
- e. Pourquoi les ententes entraînent-elles un renchérissement des prix ?

**Exercice 3.** Quelles différences y a-t-il entre les questions 3, 4 et 5 ?

**Exercice 4.** Lisez le texte. Puis, répondez aux questions posées dans l'exercice 2.

• **Document. La trop bonne entente des restaurateurs des monuments**

Quatorze entreprises, spécialisées dans la restauration des monuments historiques (églises, cathédrales, abbayes, châteaux...), ont été sanctionnées, mercredi 26 janvier, par l'Autorité de la concurrence, pour s'être réparties la quasi-totalité des marchés publics dans trois régions françaises, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie. Elles se partageaient les chantiers et organisaient entre elles des offres de couverture en réponse aux appels d'offres de l'État. [...] Mises en œuvre de 1997 à 2002, ces ententes ont renchéri artificiellement le prix des restaurations. Dès leur démantèlement, les prix des prestations fournies par les mêmes entreprises ont baissé de plus de 20 %, en moyenne.

Dans son rapport, l'Autorité de la concurrence démonte le mode opératoire. Les entreprises organisaient des tables rondes, dès qu'était connue la programmation annuelle des restaurations de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles se répartissaient les chantiers régionaux, avec l'assurance d'une quote-part du montant annuel des marchés passés par la DRAC, et de l'attribution, pour chacune, du monument le plus proche de son lieu d'implantation ou sur lequel elle avait l'habitude de travailler.

Florence Evin, *Le Monde*, 28 janvier 2011.